

# Erythrée

## Mise à jour

Angela Benidir-Müller

Weyermannsstrasse 10  
Postfach 8154  
CH-3001 Bern

Für Paketpost:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

PC-Konto  
30-16741-4  
Spendenkonto  
PC 30-1085-7

Berne, 19 décembre 2005

A propos de l'auteur :

Angela Benidir-Müller, ethnologue, a travaillé plusieurs années en qualité de représentante d'œuvres d'entraide, ainsi que d'auxiliaire au service des procédures d'asile à l'Office fédéral des réfugiés (aujourd'hui Office fédéral des Migrations, BFM). En 2004, elle a effectué un stage au département « Pays d'origine » de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). En mars 2005, Angela Benidir-Müller a publié un papier thématique intitulé « [Identitätsdokumente in ausgewählten afrikanischen Flüchtlings-Herkunftsländern](#) » (*papers d'identité de réfugiés originaires de certains pays d'Afrique*), ainsi que divers rapports sur le Togo, la Côte d'Ivoire et l'Ethiopie. Actuellement, elle travaille pour Caritas Suisse en tant que responsable de projets.

## Impressum

<b>ÉDITEUR</b>	 Organisation suisse d'aide aux réfugiés, OSAR Case postale 8154, 3001 Berne Tél. 031 / 370 75 75 Fax 031 / 370 75 00 E-mail : <a href="mailto:INFO@osar.ch">INFO@ osar.ch</a> Internet: <a href="http://www.osar.ch">www.osar.ch</a> Compte CCP : 30-1085-7
<b>AUTEUR</b>	Angela Benidir-Müller
<b>TRADUCTION FRANÇAISE</b>	Golnaz Houchidar
<b>VERSIONS</b>	Allemand, français
<b>PRIX</b>	Frs 10.–, y compris 2,4 pourcent de TVA. Frais de port en sus.
<b>COPYRIGHT</b>	© 2005  Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Berne. Copies et reproductions autorisées sous mention de la source.

## Sommaire

1	Préambule .....	1
2	Situation politique .....	1
3	Situation de sécurité.....	2
4	Système judiciaire .....	3
5	Situation des droits de l'homme : catégories des personnes en danger...	4
6	Situation humanitaire / situation économique et sociale.....	8
7	Rapatriements.....	8

## 1 Préambule

L'Erythrée est un pays gouverné par un parti unique, dans le cadre d'un régime totalitaire qui n'entreprend aucune démarche visant à démocratiser le pays et à organiser des élections. La situation des droits de l'homme continue d'être très préoccupante et le processus de paix avec l'Ethiopie est à ce jour encore bloqué. La situation de sécurité est elle aussi tendue. De même, les conditions socioéconomiques sont toujours aussi mauvaises pour une grande partie de la population. L'**UNHCR** et **Amnesty International** ont donc pris position contre les renvois et les rapatriements forcés des requérants érythréens frappés d'une non-entrée en matière.<sup>1</sup>

Cette mise à jour s'appuie sur l'évaluation de rapports récents, rédigés par des sources reconnues<sup>2</sup>, ainsi que sur nos propres recherches<sup>3</sup>. Nous adressons ici nos remerciements aux spécialistes de l'Erythrée, qui ne souhaitent pas être cités nommément dans ce document, pour les informations et les rectifications qu'ils nous ont fournies.<sup>4</sup>

## 2 Situation politique

Entre 1998 et 2000, l'Erythrée et l'Ethiopie se sont livrés une guerre frontalière sanglante. Le nombre des victimes de ce conflit est aujourd'hui évalué à septante mille morts. Une commission indépendante a eu ensuite pour mandat de fixer définitivement le tracé des nouvelles frontières. En novembre 2004, l'Ethiopie fit savoir qu'elle adoptait « en principe » la décision de la commission, mais qu'elle souhaitait toutefois encore discuter de leur application dans les régions frontalières controversées. De son côté, l'Erythrée continue d'en revendiquer l'application sans discussion.

La concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme est le problème politique le plus important de l'Erythrée. Son **Président, Isaias Afwerki**, et son mouvement, le **People's Front for Democracy and Justice (PFDJ)**<sup>5</sup> gouvernent le pays en cavalier seul depuis l'indépendance de l'Ethiopie, en 1993. L'introduction d'un système multipartiste et l'organisation d'élections ont régulièrement été ajournées et les partis politiques d'opposition sont interdits. Ceux qui existent se sont constitués à l'étranger. L'**Eritrean National Alliance (ENA)**<sup>6</sup> réunit quelque dix mouvements d'opposition qui agissent depuis l'Ethiopie et le Soudan. Les membres de l'Alliance sont notamment l'*Eritrean Liberation Front (ELF)*, l'*Eritrean Liberation Front-Revolutionary Council (ELF-RC)*, l'*Eritrean Revolutionary Democratic Front* et quelques

<sup>1</sup> Cf. UNHCR, *Position on return of rejected asylum seekers to Eritrea*, janvier 2004 ; Amnesty International, *Position zur Wegweisung von abgewiesenen Asylsuchenden nach Äthiopien und Eritrea und zur Situation von äthiopischen und eritreischen Asylsuchenden in der Schweiz / Prise de position à propos des rapatriements des requérants d'asile déboutés vers l'Ethiopie et l'Erythrée et situation des requérants éthiopiens et érythréens en Suisse*, 31 août 2005.  
Source : [www.ecoi.net/pub/mk1076\\_7455ert.pdf](http://www.ecoi.net/pub/mk1076_7455ert.pdf) .

<sup>2</sup> UNHCR, Amnesty International, U.K. Home Office, U.S. Department of State, IRIN (Integrated Regional Information Network).

<sup>3</sup> Cf. *European Country of Origin Information Network* : [www.ecoi.net](http://www.ecoi.net) .

<sup>4</sup> Renseignements sur demande de l'OSAR.

<sup>5</sup> Durant la guerre d'indépendance, l'*Eritrean People's Liberation Front (EPLF)*.

<sup>6</sup> Avant 2002, l'ENA s'appelait l'*Alliance of Eritrean National Forces (AENF)*.

groupes islamistes. La plupart d'entre eux tentent de renverser le régime d'Isaias Afwerki par la force. De son côté, l'*Eritrean Democratic Party (EDP)*<sup>7</sup> cherche à obtenir un changement de pouvoir par des moyens politiques. En janvier 2005, l'EDP et des membres de l'ENA, ainsi que quatre autres mouvements, ont créé la nouvelle organisation faïtière de l'opposition érythréenne en exil, l'*Eritrean Democratic Alliance (EDA)*.<sup>8</sup>

### 3 Situation de sécurité

**Les tensions persistantes avec l'Ethiopie sur le tracé des frontières** freinent le processus de démobilisation. Environ trois cent mille Erythréens travaillent pour l'armée, ou accomplissent leur service militaire. Les forces armées des deux pays continuent de se faire face tandis que trois mille trois cent soldats de la paix de l'ONU contrôlent actuellement la zone démilitarisée. Leur mission a récemment été prolongée jusqu'au 15 mars 2006. Dans la région frontalière, on signale régulièrement des incidents, toutefois mineurs. En 2005, des deux côtés de la frontière, les troupes ont été renforcées et déplacées près de la zone de sécurité. Depuis début octobre 2005, le gouvernement interdit aux soldats de la mission de l'ONU les vols en hélicoptère et les patrouilles de nuit. En décembre, l'Erythrée a expulsé certains membres de la mission sans autre explication. Le pays rend ainsi beaucoup plus difficile le contrôle de la région frontalière et suscite **la crainte que l'Erythrée ne se prépare à de nouvelles opérations militaires.**

**Les forces de sécurité.** Officiellement, la police est responsable de la sécurité intérieure et l'armée de la sécurité extérieure. Dans la pratique toutefois, l'armée est placée sous les ordres personnels du Président qui la charge régulièrement de tâches liées à la sécurité intérieure. Isaias Afwerki peut en outre compter sur le réseau très efficace de sa police secrète et de ses agents. La police n'a que peu d'autorité et sa réorganisation en 2003 n'a rien amélioré. En effet, depuis lors, les postes clé sont occupés par des officiers de l'armée qui est autorisée à procéder à des arrestations et à des emprisonnements. Outre les violents incidents qu'elle provoque dans la région frontalière avec l'Ethiopie, l'armée mène également des opérations contre l'*Eritrean Islamic Salvation (EIS)* et d'autres mouvements politiques. Les forces de sécurité se sont aussi rendues coupables de graves atteintes aux droits humains, notamment des assassinats, des tortures, des passages à tabac et des mauvais traitements infligés aux prisonniers, objecteurs de conscience et déserteurs. Dès qu'ils ont atteint l'âge de dix-huit ans, les hommes et les femmes doivent accomplir un service militaire de dix-huit mois. Néanmoins, dans la pratique, la persistance des tensions avec l'Ethiopie prolonge fréquemment leur service de manière

<sup>7</sup> L'EDP, anciennement l'*Eritrean People's Liberation Front – Democratic Party (EPLF-DP)* est issu d'une scission du gouvernement. Ses dirigeants sont d'anciens leaders de haut rang du parti gouvernemental unique qui, dans un premier temps, s'étaient engagés au sein même du gouvernement pour une démocratisation progressive du pays. La majorité de ses membres faisaient partie du parti gouvernemental unique. L'EPLF-DP a été fondé en mars 2002, aux Etats-Unis. En février 2004, au cours de son congrès de constitution, qui a eu lieu en Allemagne, le mouvement a changé de nom et s'appelle dorénavant EDP.

<sup>8</sup> Pour des informations plus détaillées sur la situation politique du pays, cf. Freedom House, *Countries at the crossroads 2005 – Erythrée*, 29 juin 2005 ; sur les groupements politiques, cf. UNHCR, Erythrée, *Risk groups and protection-related issues*, janvier 2005 et sur l'opposition en exil : Günter Schröder, prise de position du 8 juillet 2005 pour le l'BayGVH. Sources : [www.ecoi.net](http://www.ecoi.net) .

indéterminée. Celui-ci peut alors durer pendant des années. Même les vétérans et les réservistes peuvent être incorporés en tout temps.

**Les groupements islamistes**, en particulier l'*Eritrean Islamic Salvation*<sup>9</sup>, mènent leurs opérations depuis le Soudan voisin. Actuellement, leurs attaques contre les forces gouvernementales se multiplient. On leur reproche notamment de faire usage de mines antipersonnel, de mettre en place des embuscades armées et de perpétrer des attentats à la bombe.

## 4 Système judiciaire

Le système judiciaire érythréen est composé d'une cour civile, d'une cour militaire et de tribunaux spéciaux. La justice civile se constitue de tribunaux communaux, subrégionaux et régionaux, ainsi que de la Haute cour de justice, qui fait également office de cour d'appel<sup>10</sup>. Dans le cadre de procédures collectives, les **tribunaux spéciaux** (tribunaux militaires secrets) prononcent de très nombreuses condamnations. Les prisonniers n'ont droit à aucune représentation juridique et ne peuvent pas faire appel. Les magistrats de ces tribunaux spéciaux sont d'anciens officiers (vétérans de la guerre) sans grande expérience en matière de droit. Leurs verdicts sont d'ailleurs souvent prononcés hors de tout contexte légal. La justice du pays est faible et contrôlée par le gouvernement. Il lui manque le personnel, les ressources et les infrastructures nécessaires pour fonctionner correctement. **Les critiques du régime et les opposants politiques sont fréquemment victimes d'arrestations arbitraires et incarcérés dans des lieux tenus secrets.** Rares sont les inculpations formelles et les procédures judiciaires. Les conditions de détention sont sévères. Le travail forcé, les coups et les tortures systématiques sont très largement répandus au cours des interrogatoires, ou encore appliqués comme « simples » sanctions. Le manque de soins, une alimentation insuffisante et des conditions d'hygiène désastreuses favorisent le développement et la propagation des maladies. Il existe dans le pays des **prisons secrètes**, mais on emprisonne aussi dans des camps militaires. Très souvent, les droits de visite sont refusés, ainsi que tout accès à un appui juridique.

<sup>9</sup> Avant 1998, le mouvement avait pour nom *Eritrean Islamic Jihad*. Depuis peu, il aurait une nouvelle fois changé de nom et se nommerait *Eritrean Islamic Party for Justice and Development*.

<sup>10</sup> La majorité des ressortissants du pays n'entre en contact avec le système judiciaire que par le biais des tribunaux de village. Les cas de justice civile sont traités par des juges de village élus, les cas criminels par des magistrats. Le droit coutumier s'applique aux deux catégories de situations. Par ailleurs, la loi islamique entre en application lorsque les deux parties sont de foi musulmane.

## 5 Situation des droits de l'homme : catégories des personnes en danger

Le gouvernement érythréen se rend coupable de violations graves et systématiques des droits de l'homme. Il ne tolère aucun autre mouvement politique que le parti au pouvoir. Les médias publics font l'objet de contrôles sévères, les médias privés ont été interdits et dissous. Les organisations non gouvernementales et indépendantes sont pour la plupart interdites. Au mieux, elles ne peuvent que se soumettre à des contraintes arbitraires. Depuis mai 2002, les minorités religieuses ont l'obligation de s'enregistrer mais n'ont pas pour autant le droit d'exercer leur culte.<sup>11</sup> Depuis 2003, les persécutions religieuses se multiplient. Les personnes et groupes mentionnés ci-après sont victimes de persécutions relevant du droit d'asile :<sup>12</sup>

**Les membres des mouvements et partis d'opposition** sont particulièrement menacés d'être victimes de persécutions systématiques, d'arrestations, de tortures, voire même d'exécutions arbitraires.

**Les membres, ainsi que les sympathisants réels ou présumés de l'EDP,<sup>13</sup> de l'ELF et d'autres sous-groupes de l'ENA.** Certains d'entre eux sont en prison depuis plus de dix ans sans qu'aucune inculpation ni condamnation n'ait été prononcée. Les activités de l'opposition en exil sont étroitement surveillées et considérées par l'Etat comme « haute trahison ».

**Les membres de tous les mouvements d'opposition en exil** qui, s'ils rentrent en Erythrée, doivent s'attendre à de très graves mesures de représailles, quelle que soit la position et la fonction qu'ils occupent au sein de leur mouvement. L'alliance que l'EDP a formée avec l'ancienne opposition dans le cadre de l'EDA, nouvelle organisation faîtière des mouvements d'opposition, augmente encore la menace qu'ils représentent aux yeux du gouvernement.

**Les personnes qui émettent des critiques à l'égard du gouvernement et du Président, ou en sont soupçonnées,** risquent la détention pour motifs politiques et encourent le danger de disparaître purement et simplement. Les visas de sortie du pays leur sont refusés.

**Les membres dissidents du gouvernement et tous les combattants et sympathisants de longue date de l'EPLF** sont particulièrement menacés de représailles. Les 18 et 19 septembre 2001, des membres haut placés du gouvernement (l'ancien vice-président, des ministres et des diplomates), ainsi que certains membres de ce

---

<sup>11</sup> Seuls les chrétiens orthodoxes, les musulmans, les catholiques et les membres de l'Eglise évangélique érythréenne (organisation faîtière de diverses Eglises protestantes liées à la Fédération luthérienne mondiale) peuvent librement exercer leur foi.

<sup>12</sup> Pour davantage d'informations sur les persécutions en Erythrée qui relèvent du droit d'asile, cf. Amnesty International, *Erythrée : Du hast kein Recht zu fragen* – *Die Regierung widersetzt sich einer Überprüfung der Menschenrechte / Tu n'as pas le droit de poser des questions ; opposition du gouvernement à un contrôle de la situation des droits de l'homme*. 19 mai 2004, Sources : [www.ecoi.net/](http://www.ecoi.net/) ; UK Home Office, *Guidance Notes, Eritrea*, juin 2005, [www.ind.homeoffice.gov.uk/](http://www.ind.homeoffice.gov.uk/)

<sup>13</sup> L'EDP représente une menace particulière pour le gouvernement. En effet, nombre de ses membres et dirigeants, eux-mêmes issus du parti gouvernemental unique, sont aussi des vétérans de la guerre d'indépendance qui jouissent d'un grand respect auprès de la population.

qu'on appelle « **le Groupe des 15 ou le G-15<sup>14</sup>** » ont été arrêtés. Onze d'entre eux ont disparu sans laisser de traces. Par la suite, des dizaines de personnes ont été inquiétées par les forces de sécurité et certaines d'entre elles placées en détention dans des lieux secrets en raison de leurs liens présumés ou réels avec le G-15, soit qu'elles aient soutenu ses points de vue ou encore critiqué l'emprisonnement de ses membres. Dans ce contexte, les **activistes** qui ont **attiré l'attention du gouvernement** sont particulièrement en danger. Parmi toutes les personnes arrêtées, on compte également les membres de certains conseils des anciens qui avaient tenté de jouer un rôle de médiateur, d'anciens employés de l'administration, des diplomates, des dirigeants de l'armée, des collaborateurs des services de santé, des commerçants et des journalistes.

**Les membres des familles de dissidents** sont également victimes de persécutions. Ils se voient harcelés, menacés, interrogés et même passagèrement emprisonnés.

**Les journalistes critiques à l'égard du gouvernement, ainsi que les journalistes et éditeurs de médias indépendants** sont victimes d'intimidations, de menaces et d'emprisonnements arbitraires. Ils subissent aussi la torture et le travail forcé. Depuis le 18 septembre 2001, date à laquelle toute la presse indépendante a été dissoute, dix journalistes sont détenus sans inculpation ni procédure judiciaire, dans des lieux tenus partiellement secrets. Depuis lors, quatre autres d'entre eux ont été arrêtés. Actuellement, la plupart des journalistes érythréens indépendants se trouve en prison ou a fui le pays.

**Les objecteurs de conscience, les déserteurs et les personnes soupçonnées de l'être<sup>15</sup>** sont traqués de manière ciblée par le gouvernement au moyen de barrières routières, de razzias et de perquisitions. Il arrive régulièrement que certains d'entre eux y perdent la vie. D'autres sont arrêtés pour des délits militaires, emprisonnés sans procédure pour des durées indéterminées. Ils subissent la torture et le travail forcé et sont souvent gravement battus, attachés dans des positions douloureuses et exposés sous un soleil brûlant. Les prisonnières risquent fréquemment d'être violées. Les visas de sortie du pays sont systématiquement refusés aux femmes et aux hommes en âge de servir. L'armée les contraint au service militaire avec une extrême violence. Au demeurant, le gouvernement considère tous les objecteurs de conscience comme des opposants au régime. Ceux qui refusent le service militaire pour des motifs religieux, notamment les membres d'Eglises non enregistrées, sont plus durement sanctionnés que les autres. En novembre 2004, des milliers de personnes soupçonnées d'objection de conscience ont été arrêtées à Asmara. Au moins deux d'entre elles ont été tuées au cours de ces rafles. Depuis le 15 juillet 2005, plusieurs centaines **de proches** d'objecteurs, de déserteurs et de personnes qui ont fui l'Erythrée sans visa de sortie, sont retenues dans la région de Dehub,

---

<sup>14</sup> En mai 2001, dans une lettre ouverte, le Groupe des 15 a ouvertement critiqué le Président et les méthodes illégales et non conformes à la Constitution du gouvernement actuel. Il l'a appelé à mettre en place des réformes démocratiques. Cette lettre a fait grand bruit et provoqué de nombreuses arrestations.

<sup>15</sup> Au sujet des catégories de personnes en danger, cf. United Kingdom Asylum and Immigration Tribunal, KA (draft, related risk categories updated) Eritrea CG UKAIT 00165, (cf. Summary of Conclusions), 25 novembre 2005, source : [www.bailii.org/uk/cases/UKIAT/2005/00165.html](http://www.bailii.org/uk/cases/UKIAT/2005/00165.html) . Voir également Howard Hughes, *Une armée populaire d'un genre particulier ; les structures militaires en Erythrée* (Howard Hughes: A Particular Peoples Forces – the Eritrean Military Complex, décembre 2004 (version française, Golnaz Houchidar). Source : [www.connection-ev.de/Afrika/eri\\_militaer.pdf](http://www.connection-ev.de/Afrika/eri_militaer.pdf)

dans le sud du pays. **C'est pourquoi l'UNHCR a pris position contre les renvois forcés des requérants d'asile déboutés vers l'Erythrée.**<sup>16</sup> En effet, le gouvernement érythréen considère une simple demande d'asile comme une preuve de déloyauté envers l'Etat, justifiant emprisonnement et torture. Les requérants érythréens rapatriés de force sont donc systématiquement arrêtés à leur arrivée et emprisonnés des années durant dans des lieux tenus secrets, le gouvernement les soupçonnant d'avoir voulu échapper au service militaire. Les hommes entre dix-huit et quarante-cinq ans, respectivement vingt-sept ans pour les femmes, sont plus particulièrement exposés. Les élèves de onzième année doivent quant à eux accomplir deux à trois mois de travail volontaire sous surveillance militaire. Depuis 2003, une douzième année scolaire a été introduite, au cours de laquelle tous les élèves sont entraînés sous contrôle de l'armée dans le camp militaire de Sawa. Ce n'est qu'ensuite qu'ils ont accès aux formations supérieures ou qu'ils doivent accomplir leur service militaire.<sup>17</sup>

**Les dirigeants et les membres des minorités religieuses qui ne se sont pas enregistrées.**<sup>18</sup> Fréquemment victimes des forces de sécurité, ils sont terrorisés, emprisonnés dans des conditions de détention misérables, battus et torturés, sans contact avec le monde extérieur et sans inculpation ni procès non plus. **Les Témoins de Jéhovah**, mais aussi **les membres de la communauté pentecôtiste et d'autres minorités religieuses évangéliques indépendantes, ainsi que des mouvements réformistes de l'Eglise orthodoxe** sont plus particulièrement touchés par cette répression. Certains détenus sont contraints d'abjurer leur foi ou de cesser de la pratiquer. Ce n'est qu'à ces conditions qu'ils sont libérés. S'ils refusent d'en signer la déclaration, on y contraint leurs proches. Certains d'entre eux sont en prison depuis plus de dix ans. En 2005, plusieurs centaines de membres de minorités religieuses ont à nouveau été (provisoirement) incarcérés. Actuellement, plus de mille personnes, dont dix-neuf pasteurs, seraient détenues en raison de leur foi.<sup>19</sup> Par ailleurs, l'Etat prive les Témoins de Jéhovah de leurs droits civiques.<sup>20</sup> Ceux-ci ne peuvent pas intégrer la fonction publique ou, s'ils en avaient fait partie autrefois, en sont licenciés. Ils ne peuvent pas non plus obtenir de logement social ou alors le perdent. Leurs enfants ne peuvent aller à l'école publique et les autorisations de tenir un commerce leur sont refusées. Ils ne peuvent obtenir ni carte d'identité ou passeport ni visa de sortie. Enfin, ils ne bénéficient pas des cartes d'alimentation ou d'autres services de l'administration publique. Pour objection de conscience ou désertion de l'armée, les Témoins de Jéhovah sont plus durement sanctionnés que les

<sup>16</sup> Cf. UNHCR, *Position on return of rejected asylum seekers to Eritrea*, janvier 2004.

<sup>17</sup> Cf. Amnesty International, *Eritrea: Religious persecution (chapitre 7 : National military service and religion)*, 7 décembre 2005, source : <http://web.amnesty.org/library/index/ENGAFR640132005>

<sup>18</sup> Il existe dans le pays douze petites communautés chrétiennes qui réunissent au total environ deux pourcent de la population. Nombre d'entre elles sont d'orientation pentecôtiste ou évangélique. En font notamment partie : *Les Témoins de Jéhovah*, *Mullu Wongel*, *Rema Charismatic*, *Full Gospel*, *Halleluja*, *Kale Hiwot* («Word of Life»), *Meseret Christus*, *Philadelphia*, *Bethel*, *Eritrean Evangelical Alliance*, *Medhane Alem* et *World Vision*. Par ailleurs, on compte un petit nombre de membres des communautés juive, bahá'í, hindouistes et bouddhistes.

<sup>19</sup> La plupart des arrestations ont eu lieu entre février et mai 2003. Elles se sont une nouvelle fois multipliées en 2004.

<sup>20</sup> L'Etat érythréen reproche aux Témoins de Jéhovah de s'être tenus à l'écart de la guerre d'indépendance, de ne pas avoir participé au référendum sur la séparation de l'Ethiopie, de refuser le service national et, soi-disant, de ne pas reconnaître l'Etat érythréen, par conséquent, d'obéir davantage aux préceptes de leur foi qu'aux lois de l'Etat.

membres d'autres communautés religieuses. Ils sont en outre victimes de toutes sortes de discriminations sociales.<sup>21</sup>

**Les Musulmans.** Les Musulmans qui vivent dans l'ouest du pays, à la frontière soudanaise, sont très fréquemment soupçonnés d'être liés aux groupes islamistes stationnés au Soudan, notamment l'*Eritrean Islamic Salvation*, anciennement *Eritrean Islamic Jihad* EIJ. Ils sont victimes de persécutions ciblées et courent en permanence le danger d'être incarcérés dans des prisons secrètes, sans inculpation ni procédure judiciaire. Les douzaines de jeunes enseignants en formation qui avaient été arrêtés en 1994, sont aujourd'hui encore portés disparus.<sup>22</sup>

**Les Ethiopiens vivant en Erythrée et les familles mixtes éthio-érythréennes** risquent en tout temps d'être victimes de graves atteintes aux droits de l'homme. De nombreux citoyens éthiopiens se trouvent actuellement en détention secrète en raison de leur nationalité. Ceux qui sont en partie originaires d'Ethiopie, ou mariés avec des citoyens éthiopiens, sont souvent soupçonnés de sympathiser avec l'Ethiopie.

**Les membres des groupes ethniques des Kunama<sup>23</sup> et des Afar.** Le gouvernement les suspecte d'apporter leur soutien à des groupes d'opposition armée.<sup>24</sup> Ils risquent donc aussi d'être emprisonnés sans inculpation ni procédure judiciaire, ou encore de disparaître sans laisser de traces. Par ailleurs, l'Etat les exproprie de leurs terres et leur fait subir de nombreuses discriminations sociales.

**Les femmes.** La violence exercée contre les femmes est un problème d'une grande urgence en Erythrée. Au sein de l'armée, les viols ne sont pas rares. Les femmes sont par ailleurs souvent battues par leur conjoint. L'excision féminine (*Female Genital Mutilation* FGM) est une pratique très largement répandue dans le pays. Selon certaines estimations, nonante cinq pourcent des petites filles et des femmes sont concernées. Dans presque tous les groupes et couches de la population, on pratique l'excision, dont l'infibulation (dite de type III) en est la forme la plus brutale. Les femmes la subissent encore dans certaines régions reculées du pays. Cette mutilation n'est pas légalement interdite bien que le gouvernement lutte contre cette pratique. La prostitution est un autre problème qui touche les femmes érythréennes.

**Les pratiques homosexuelles** sont illégales, font l'objet de poursuites et sont gravement sanctionnées. Plusieurs personnes ont ainsi été expulsées du pays en raison de leur orientation sexuelle. Les homosexuels sont également exposés à d'importantes discriminations sociales.

<sup>21</sup> Pour davantage d'informations sur les groupements religieux, cf. US State Department, *International Religious Freedom Report – Eritrea*, 8 novembre 2005, source : [www.state.gov](http://www.state.gov) ; Amnesty International ; Eritrea : *Religious persecution*, 7 décembre 2005, source : <http://web.amnesty.org/library/index/ENGAFR640132005>

<sup>22</sup> Cf. Amnesty International, *Eritrea: Religious persecution*, 7 décembre 2005, source : <http://web.amnesty.org/library/index/ENGAFR640132005>

<sup>23</sup> Les Kunamas ont des liens historiques avec l'Ethiopie. C'est pourquoi ils sont soupçonnés d'apporter leur soutien à l'armée éthiopienne.

<sup>24</sup> *Democratic Movement for the Liberation of Eritrean Kunama* (DMLEK), *Eritrean Democratic Resistance Movement- Gash Setit* (EDRM) et la *Red Sea Afar Organisation*.

## 6 Situation humanitaire / situation économique et sociale

L'Erythrée est un des pays les plus pauvres de la planète. Sa situation économique et sociale se dégrade de jour en jour.<sup>25</sup> La sous-alimentation vient en outre s'ajouter aux nombreuses conséquences de la longue guerre d'indépendance et du processus de paix interrompu avec l'Ethiopie. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés. La dégradation de la situation humanitaire aggrave également la vulnérabilité des soixante-sept mille déplacés internes, des septante-cinq mille déportés d'Ethiopie, ainsi que des plus de cent mille réfugiés du Soudan. Leur intégration constitue une lourde charge pour les infrastructures socioéconomiques du pays. La guerre d'indépendance, ainsi que le conflit avec l'Ethiopie, ont laissé des milliers de personnes handicapées. Dans de grandes parties du pays, les soins médicaux de base ne sont pas garantis. Dans certains cas, les traitements spécialisés n'existent même pas dans la capitale. Lorsqu'ils sont toutefois disponibles, leurs coûts et la difficulté d'y accéder signifient un sérieux problème pour la population.

**C'est pourquoi l'UNHCR a pris position contre les renvois forcés des requérants d'asile déboutés vers l'Erythrée.**<sup>26</sup> Les personnes plus particulièrement vulnérables sont les personnes âgées qui n'ont pas la possibilité de pourvoir à leurs besoins, les familles monoparentales, les grandes familles et toutes les personnes dont l'existence est suspendue à l'aide sociale et/ou aux soins médicaux.

## 7 Rapatriements

**Programme de rapatriements.** L'Office fédéral des Migrations ne mène actuellement aucun programme d'aide au retour en Erythrée.

**Requérants d'asile en Suisse / décisions administratives.** Entre janvier et fin novembre 2005, cent trente personnes originaires d'Erythrée avaient déposé une demande d'asile. Au total, neuf cent nonante neuf requérants érythréennes et érythréens vivaient donc en Suisse à cette date. Toujours fin novembre, trois cent septante sept demandes étaient encore en suspens. Cette année, onze personnes ont obtenu le statut de réfugié, cent trente demandes ont été rejetées et onze requérants frappés d'une non-entrée en matière.<sup>27</sup>

Fin novembre 2005, on comptait en Suisse deux cent neuf personnes originaires d'Erythrée bénéficiant d'une admission provisoire.

<sup>25</sup> Pour davantage d'informations sur la situation humanitaire du pays, cf. [www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int)

<sup>26</sup> Cf. UNHCR, *Position on return of rejected asylum seekers to Eritrea*, janvier 2004.

<sup>27</sup> Office fédéral des migrations, OFM, statistiques mensuelles, source : [www.bfm.admin.ch/index.php?id=295](http://www.bfm.admin.ch/index.php?id=295)